

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2023 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : M. PIERREFITTE Alain – M. PICHON Daniel – Mme REYNAUD Sabrina – M. PENAUD Jacques – Mme BOUZONIE Corinne – Mme LAFONT Sylvette – M. LEYMARIE Jean-Pierre – M. FAUQUEMBERGUE Grégoire – Mme DESMET Christine.

Absents excusés : Mme VAN MIL Marieke a donné son pouvoir à M. PENAUD Jacques ;
M. BUISSON Alain a donné son pouvoir à M. LEYMARIE Jean-Pierre.

Monsieur Grégoire FAUQUEMBERGUE est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2023 : approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
- Décision Modificative – virement de crédits

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1) Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que l'instruction budgétaire et comptable actuelle est la M14.

A compter du 1^{er} janvier 2024, nous sommes tenus d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget de la commune.

Elle donne des règles budgétaires assouplies et offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

La M57 prévoit que les collectivités de moins de 3 500 habitants appliquent la **M57 abrégée**.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

2) Programme de voirie 2023 – route de Varagnac

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en vue de désigner les entreprises qui réaliseront les travaux de voirie concernant la route de Varagnac.

3 entreprises ont postulé : FREYSSINET LALIGAND BTP, LASCAUX et PIJASSOU TP.

▪ FREYSSINET LALIGAND BTP	12 915.00 € H.T
▪ LASCAUX	10 512.50 € H.T
▪ PIJASSOU TP	11 600.00 € H.T

La CAO a décidé de retenir l'entreprise LASCAUX, pour un montant total de 10 512.50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

3) Contrat de Projets Communaux du Canton de Isle-Loue-Auvezère – voirie 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre de l'opération « projets communaux » pour la voirie 2023, dans son ensemble.

Les travaux regroupent :

- Lot n°1 : l'entreprise LASCAUX, pour un montant de 10 512.50 € H.T.
- Lot n°2 : l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 5 960.00 € H.T.
- Lot n°3 : l'entreprise FREYSSINET LALIGAND BTP, pour un montant de 46 449.80 € H.T.

Le taux de la subvention est de 15 %, soit 9 438.35 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

4) Décision Modificative avec virement de crédit

Monsieur le Maire indique qu'afin de payer le notaire pour les terrains Mazin, Croisille et du Bois Laschamps, il est nécessaire de prendre une décision modificative de virement de crédits.

En effet, même si les sommes étaient prévues au budget, elles n'étaient pas mentionnées avec des opérations précises.

Pour se faire, nous devons mettre des crédits budgétaires au compte 2111, pour un montant de 1 815.72 €.

5) Questions diverses

- **Projet de mise à disposition** et de l'élaboration d'une convention avec le comité des fêtes et de la société de chasse pour l'utilisation des vestiaires de la salle du terrain de foot : établissant les règles d'usage la repartitions des frais ainsi que l'assurance.
- **Projet de convention d'utilisation** de la salle de la boulangerie ainsi que du fournil.
- **Prévision repas citoyen** : 09 septembre 2023.
- **Terrain Mazin** : geste relatif à sa donation.

La séance est levée à 22h30.